Ministère de l'Énergie
et des Ressources

Le Québec minier, levier économique des régions

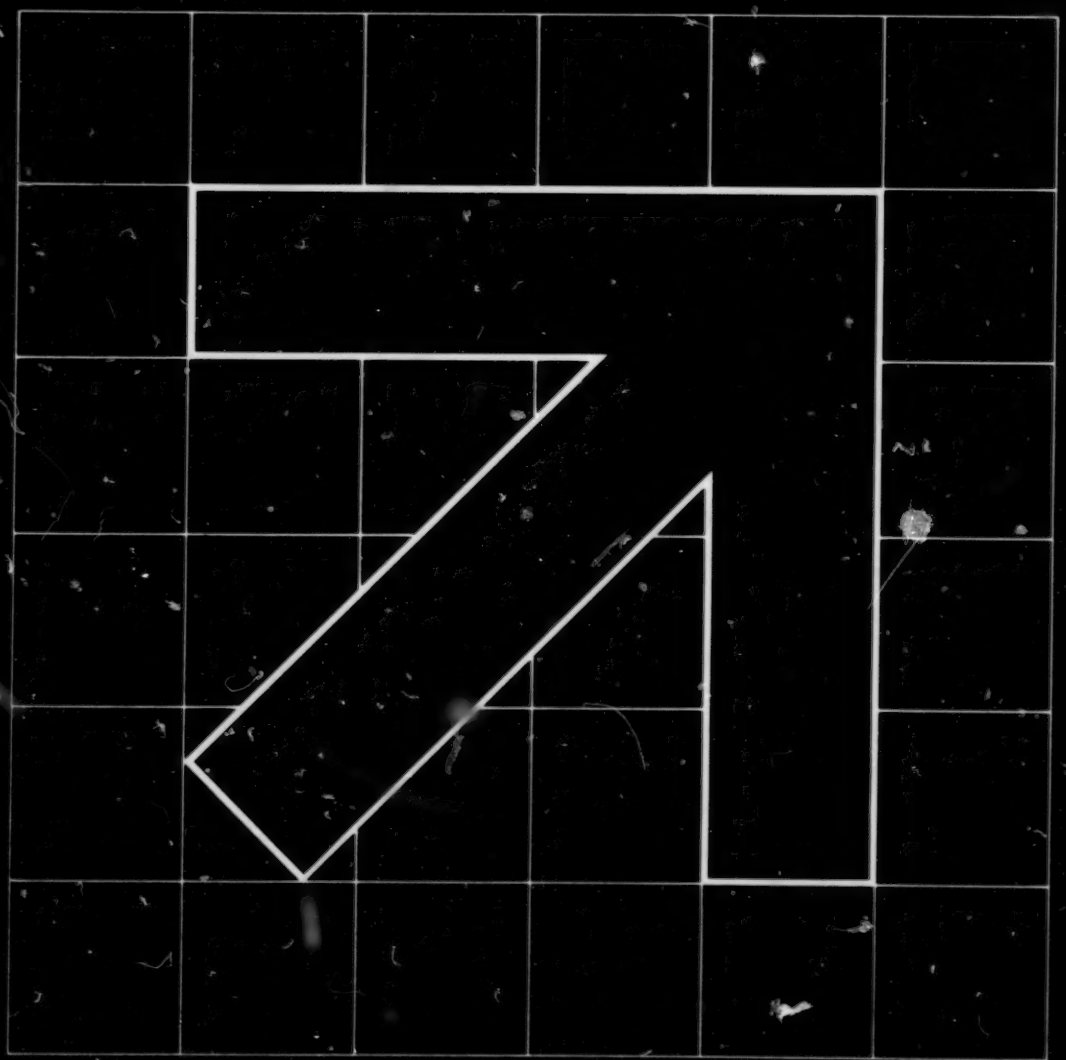

Québec

LE QUÉBEC MINIER,
LEVIER ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS

Le Ministre délégué aux Mines et aux Affaires autochtones

©Gouvernement du Québec
Dépôt légal - 2e trimestre 1987
Bibliothèque nationale
ISBN 2-550-17318-X
No: M880

TABLE DES MATIÈRES

Page

TABLE DES MATIÈRES I

PRÉSENTATION II

1- La situation actuelle et les perspectives en 1987

- Les métaux 1
- Les minéraux industriels 3
- Les matériaux de construction 3
- Les expéditions minérales québécoises 4

2- Les investissements et les emplois 5

3- Le financement de la fiscalité 5

4- Les actions gouvernementales

- L'aide aux entreprises 7
- L'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement minéral 8
- Réforme de la Loi sur les mines 9
- La recherche et le développement 9

PRÉSENTATION

L'industrie minérale constitue l'un des piliers de l'activité économique du Québec. En 1986, les expéditions minérales québécoises ont atteint 2,28 milliards de $: 1,2 millard de $ pour les substances métalliques, 1,0 milliard de $ pour les minéraux industriels et les matériaux de construction. Les principales substances produites par le Québec en 1986 sont dans l'ordre: l'or, le minerai de fer, le titane, l'amiante, le ciment, le cuivre et le fer de refonte.

La production minérale est plus concentrée dans certaines régions du Québec telles: la Côte Nord, l'Abitibi-Témiscamingue et la région administrative de Québec. Si on exclut la production de matériaux de construction, localisée près des grands centres de consommation, les expéditions de l'industrie proviennent à près de 70% des régions du moyen nord québécois.

L'emploi dans l'industrie est évalué à 20 267 personnes/année. En 1986, les salaires et gages versés par l'industrie minérale ont atteint 688 millions de $ et le salaire annuel moyen était de près de 34 000 $.

Pour la même année, les dépenses d'investissement dans le secteur minier ont été de 731 millions de $: 263 millions de $ pour l'exploration, 150 millions de $ pour la mise en valeur de nouveaux gisements, 122 millions de $ pour les immobilisations et 196 millions de $ pour les réparations. Les métaux précieux accaparent 48% des dépenses d'investissement et, à cause de son potentiel aurifère, l'Abitibi-Témiscamingue compte pour 61% de ces dépenses.

Le Canada est le plus grand exportateur de minéraux au monde et le Québec se place deuxième au Canada. L'industrie minérale évolue donc dans un contexte international et doit faire face à plusieurs facteurs

extérieurs tels: la faible croissance de la demande pour la plupart des minéraux produits au Québec, la surcapacité de production et la faiblesse des prix dans certains secteurs comme le cuivre, le fer et l'amiante, et la forte concurrence des pays en voie de développement.

Cependant, le Québec possède plusieurs avantages comparatifs face aux pays en voie de développement. Ce sont: un gouvernement stable, une infrastructure de transport bien développée, des camps miniers bien structurés, une main-d'oeuvre compétente, l'expertise technique, la disponibilité de ressources énergétiques à prix concurrentiel et la proximité des grands marchés de consommation d'Amérique du Nord. En 1987, toutes ces forces devraient permettre au Québec de maintenir sa position sur le marché mondial des minéraux.

Raymond Savoie

Ministre délégué aux Mines et
aux Affaires autochtones

1. La situation actuelle et les perspectives en 1987

En **1986**, les expéditions minérales du Québec ont atteint environ 2,28 milliards de dollars, soit sensiblement le même niveau qu'en 1985. La chute de 4,5% de la valeur des expéditions de certains métaux est responsable de la stagnation des expéditions minérales. Plus exactement, les expéditions d'or ont crû tandis que celles de minerai de fer et des métaux usuels ont diminué. Les expéditions de minéraux industriels et de matériaux de construction ont augmenté respectivement de 12,6% et 5,8% en 1986.

Pour **1987**, les expéditions minérales devraient se chiffrer à 2,34 milliards de dollars, soit une hausse de 2,7% par rapport à 1986. Le redressement de la situation prévu dans le secteur des métaux usuels et la poursuite de la ruée vers l'or expliqueraient l'augmentation des expéditions minérales en 1987.

Les métaux

Le volume **d'or** produit en 1986 a légèrement régressé par rapport à 1985, passant de 30,1 tonnes à 29,5 tonnes. Le prix de l'or a connu de fortes hausses au cours de l'été 1986. Il s'est transigé à une moyenne de 367 $ US l'once en 1986 comparativement à 317 $ US en 1985. Les menaces de sanctions économiques à l'endroit de l'Afrique du sud ont été en partie responsables de la hausse du prix de l'or. Cette augmentation de prix a permis une hausse de 15% de la valeur des expéditions québécoises d'or. En 1986, elles ont totalisé 483 millions de dollars. D'autre part, on a signalé l'ouverture d'une nouvelle mine d'or, la mine Montauban-sud de la société Les Explorations Muscocho limitée qui est entrée officiellement en production au début du mois d'août 1986. En 1987, la valeur des expéditions québécoises d'or devrait augmenter à 515 millions de dollars grâce à la hausse du prix de l'or et du volume de production.

Les expéditions de minerai de **fer** ont diminué de 1,7 millions de tonnes par rapport à 1985. Cette baisse des expéditions québécoises est attribuable à la diminution de la production mondiale d'acier. La concurrence sur le marché mondial du minerai de fer est vive surtout depuis la mise en production du gisement de Carajas au Brésil. Pour 1987, on prévoit une baisse des prix du minerai de fer et la stagnation du marché de l'acier en Europe et aux États-Unis. En conséquence, les expéditions québécoises de minerai de fer devraient diminuer tant en volume qu'en valeur.

La production des mines de métaux usuels a diminué par rapport à 1985. Les expéditions de minerai de **zinc** sont en baisse de 44% en volume et 45% en valeur tandis que celles de **cuivre** ont diminué de 11,2% en volume et 6,3% en valeur. La faiblesse des prix et la fermeture de mines au Québec expliquent la mauvaise performance du marché des métaux usuels. La mine de cuivre-zinc Corbet de la Corporation Falconbridge Copper, maintenant contrôlée par la Kerr-Addison, et la mine de zinc de la société Les Mines Gallen ont été fermées au cours de l'année. Par contre, une nouvelle mine est entrée en production, soit le gisement de zinc-**argent** de Mines Abcourt inc. dans le canton de Barraute. Le nouveau gisement de Mines Gaspé, qui a fait l'objet d'une assistance financière de 13 millions de dollars du ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec, sera aussi officiellement mis en production sous peu.

En 1987, la situation devrait s'améliorer. Les expéditions québécoises de cuivre devraient augmenter à 90 000 tonnes. L'entrée en production du gisement E à Murdochville (Mines Gaspé) est la principale raison de cette hausse des expéditions. La production de zinc devrait augmenter de 15 000 tonnes en 1987 grâce à la mise en production de la zone A-1 de Mines Selbaie dans le canton de Brouillan et de la mine Mobrun de Ressources Audrey et Corporation Falconbridge Copper près de Rouyn-Noranda.

Les minéraux industriels

Les expéditions **d'amiante** ont chuté à 515 000 tonnes en 1986, comparativement à 615 719 tonnes en 1985. Par contre, la valeur des expéditions a augmenté de 4,2%, en raison d'une proportion plus grande de fibres longues dans les expéditions totales, le prix de la fibre longue étant plus élevé que celui de la fibre courte. Il reste que les producteurs québécois éprouvent de la difficulté à vendre la fibre longue, car ils recontrent une concurrence accrue des autres pays producteurs comme le Brésil et le Zimbabwe.

Au cours de l'année 1986, la Carey-Canada inc. a cessé ses opérations en avril. Les trois autres producteurs de la région de Thetford Mines, les sociétés Les Mines d'Amiante Bell limitée, Lac d'Amiante du Québec limitée et la Société Asbestos limitée ont regroupé leurs opérations au sein de LAB société en commandite, crée en juillet 1986. Pour 1987, on prévoit une baisse de 3% du volume des expéditions québécoises d'amiante et une baisse de 1,3% de la valeur.

Pour les autres minéraux industriels, la situation a été plus favorable en 1986. A part la **dolomie magnésitique**, le **graphite**, le **sel** et le **soufre**, tous les minéraux industriels ont connu une hausse de leurs expéditions (en valeur).

Les matériaux de construction

La conjoncture exceptionnelle qui a prévalu dans l'industrie québécoise de la construction domiciliaire a été favorable aux secteurs de la **pierre**, du **ciment** et des **produits d'argile**. Pour les neuf premiers mois de 1986, les mises en chantier de logements étaient 31% plus élevées que celles de la période correspondante en 1985. Les expéditions de briques sont passées de 89 millions d'unités en 1985 à près de 150 millions en 1986. La croissance de la demande de ciment au Québec,

en Ontario et dans le nord-est des États-Unis a permis à l'industrie du ciment de connaître la deuxième meilleure année de son histoire. En 1986, les cimenteries québécoises ont expédié 3 231 000 tonnes de ciment, soit une hausse de 4,4%. La pierre a crû de 5,7% en volume et 2,8% en valeur.

Les expéditions de **sable** et de **gravier** ont continué leur chute amorcée depuis quelques années. La baisse dans la construction de routes au Québec est responsable de la mauvaise conjoncture dans ce secteur.

Pour 1987, la baisse prévue des mises en chantier de logements devrait entraîner une chute des expéditions de briques. Les expéditions de ciment et de pierre devraient connaître une stagnation suite à une décroissance de l'activité dans les secteurs non résidentiel et résidentiel au Québec. En résumé, aucune hausse significative n'est prévue, en 1987, pour les expéditions de matériaux de construction.

Les expéditions minérales québécoises en 1985, 1986* et 1987**

	Quantité			**Valeur** (millions de dollars)		
	1985	1986*	1987**	1985	1986*	1987**
Amiante (10^3t)	615,7	515,0	500,0	223,6	233,0	230,0
Ciment (10^3t)	3 093,5	3 231,0	3 250,0	183,8	200,7	200,0
Cuivre (t)	75 530,8	67 045,0	90 000,0	146,0	136,8	180,0
Fer (minerai) (10^3t)	14 875,4	13 200,0	13 000,0	C	C	C
Or (t)	30,1	29,5	31,0	419,3	482,9	515,0
Pierre (10^3t)	31 130,5	32 918,0	32 000,0	148,8	153,0	152,0
Sable et gravier (10^3t)	32 520,4	26 023,0	25 000,0	64,1	54,1	52,0
Zinc (t)	75 812,0	42 000,0	57 000,0	95,1	51,9	71,0
Autres	-	-	-	C	C	C
TOTAL	-	-	-	2 245,0	2 278,3	2 340,0

*: Préliminaires.
**: Prévisions.
C: Donnée ne pouvant être révélée par souci de conserver la confidentialité.
1: Argent, cadmium, chaux, dolomie, fer de refonte, gaz naturel, graphite, ilménite, mica, molybdène, niobium, produits d'argile, sel sélénium, silice, soufre, talc, tellure, scories de titane et tourbe.

Note: Les substances dont les données sont confidentielles ont été regroupées avec les minéraux de moindre importance économique dans la rubrique "autres".

Sources: - Service de la statistique, MER (Mines);
- Service de l'économie minérale, MER (Mines).

2. Les investissements et les emplois

En 1986, les **dépenses d'investissement** de l'industrie minérale ont été d'environ 731 millions de dollars, soit une hausse de 8%. Cette performance s'explique par la hausse de 58% des dépenses d'exploration. Les **dépenses d'immobilisation** ont crû de 1,7%, tandis que les **dépenses de mise en valeur et de réparation** ont diminué respectivement de 17% et 7%. La ventilation des dépenses d'investissement est la suivante: 263 millions de dollars en dépenses d'exploration, 150 millions de dollars de dépenses de mise en valeur, 122 millions de dollars en immobilisations et 196 millions de dollars en réparations.

Depuis les dernières années, les **métaux précieux** ont la faveur des investisseurs. Ils accaparent 48% des dépenses d'investissement, suivis par les **métaux usuels** (23%) et le **fer** (19%). Les dépenses d'investissement se concentrent de plus en plus en Abitibi-Témiscamingue. Cette région détient le premier rang avec 61% des dépenses. Elle est suivie par la Côte-Nord (19%), la région de Québec (8%) et le Saguenay-Lac-Saint-Jean (5%).

Le **nombre d'emplois** dans l'industrie minérale a diminué, passant de 21 906 personnes-année (p.-a.) en 1985 à **20 267** p.-a. en 1986. Les secteurs qui ont été les plus affectés par les pertes d'emplois sont les suivants: fonderies et affineries (-534 p.-a.), amiante (-526 p.-a.), cuivre et zinc (-165 p.-a.), fer et fer titané (-203 p.-a.).

3. Le financement et la fiscalité

Pour maintenir un climat favorable et propice à de nouveaux investissements en exploration minière, le gouvernement du Québec a instauré ces dernières années un régime fiscal des plus attrayants (sociétés en commandite, actions accréditives, REAQ). Les montants souscrits en 1986

(comprend les émissions qui ont fait l'objet d'un visa au 7 novembre 1986) sous forme **d'actions accréditives et de sociétés en commandite** ont atteint un nouveau record, à 239,9 millions de dollars, comparativement à 157,4 millions de dollars en 1985. Le financement obtenu sous forme de sociétés en commandite s'est élevé à 191,4 millions de dollars (89,6 millions de dollars en 1985) tandis que celui obtenu sous forme d'actions accréditives a totalisé 48,5 millions de dollars (67,8 millions de dollars en 1985.

On a obtenu avec ces mesures incitatives des augmentations substantielles de capitaux investis dans l'exploration. En 1986, les **dépenses d'exploration** ont atteint 263 millions de dollars, comparativement à 166 millions de dollars en 1985. Pour 1986 (au mois de novembre), le total des sommes souscrites sous forme de sociétés en commandite, actions accréditives, actions REA, actions ordinaires et autres titres a été de 316,4 millions de dollars, soit une hausse de 29%. Le 11 décembre 1986, le ministre des Finances a apporté certains ajustements aux abris fiscaux, y inclus ceux qui s'adressent au secteur minier.

Des changements substantiels ont été apportés à la fiscalité minière, par la loi 3 sanctionnée le 19 décembre 1985. Les **droits sur les mines** payables à même les profits annuels des entreprises ont été établis à un taux fixe de 18% assortis d'un crédit de droits de 90 000 $ pouvant être reporté sur trois années subséquentes. De plus le gouvernement a introduit un **régime de report des pertes et de crédits de droits remboursables pour pertes**. L'exploitant d'une mine peut ainsi réclamer 18% des pertes encourues pendant une année, jusqu'à concurrence de 18% des dépenses admissibles. Cette dernière mesure a donc pour effet d'inciter les entreprises à investir dans le développement minier en conjoncture économique difficile.

4. Les actions gouvernementales

L'aide aux entreprises

En 1986, dans le cadre du **Programme d'accélération des investissements privés (PAIP)**, neuf entreprises minières ont reçu des versements de 32 millions de dollars. Cette aide financière a servi au développement et à la mise en production de dépôts de minerai, à la construction et à la modernisation d'infrastructures de production.

En plus du PAIP, le ministère de l'Énergie et des Ressources, secteur Mines, offre aussi **plusieurs autres programmes d'aide aux entreprises**. En résumé, ces programmes visent le développement technologique et administratif des entreprises par l'embauche de spécialistes, le développement de l'industrie des pierres dimensionnelles et la réalisation d'études technico-économiques dans le but de faciliter l'élaboration et l'examen de la faisabilité de projets d'investissement, de modernisation ou d'amélioration de la productivité. Pour l'année 1986, ces programmes ont entraîné des engagements de 666 000 dollars de la part du Gouvernement.

Le ministère de l'Énergie et des Ressources, secteur Mines, participe également, en collaboration avec le gouvernement fédéral et des producteurs canadiens d'amiante, au **financement de l'Institut de l'Amiante**.

Au cours de l'année 1986, un montant de 1,25 million de dollars a été versé à cet organisme pour assurer la recherche de nouveaux usages sécuritaires de l'amiante et pour contrer les effets négatifs de la publicité anti-amiante. Une somme additionnelle de 2 millions de dollars devrait être versée au cours des prochains mois pour leur permettre d'intensifier leurs activités de défense et de promotion de l'amiante.

Le Gouvernement du Québec a participé à la 72e Conférence du Bureau international du travail à Genève en juin 86. Au cours de cette conférence, une convention reconnaissant qu'il est possible d'utiliser l'amiante de façon sécuritaire a été adoptée. On espère que cette décision permettra de stabiliser les expéditions d'amiante du Québec pendant les prochaines années.

Au niveau de **l'exploration**, la Direction générale de l'exploration géologique et minérale (D.G.E.G.M.) du secteur Mines a poursuivi, entre autres, l'exécution des plans quinquennaux d'exploration des Appalaches et des Fosses du Labrador et de l'Ungava. La D.G.E.G.M. a réalisé 43 projets de géologie et 12 de géochimie et géophysique. En 1986-87, le budget alloué pour la réalisation de ces travaux était de 10,8 millions de dollars.

Afin de stimuler l'exploration dans les zones désignées de Matagami, Chibougamau-Chapais, Fosse du Labrador, Gaspésie et Estrie, le MER a augmenté de 750 000 dollars le budget du programme d'assistance à l'exploration minière pour l'année 1986-1987. Le budget de ce programme pour 1986-1987 était de 4,2 millions de dollars. Notons également, l'ouverture du territoire de la Baie James au jalonnement minier. Cet événement a permis le **jalonnement d'un nombre record de claims**. De 1985 à 1986, le nombre de claims enregistrés est passé de 26 475 à 53 080.

Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement minéral (E.A.D.M.)

Dans le cadre de cette entente d'une durée de cinq ans (1985-1990), on prévoyait en 1986 les **dépenses** suivantes: 6 millions de dollars pour les activités géoscientifiques, 1,7 millions de dollars pour les

infrastructures de développement minéral, 6,1 millions de dollars pour le désenclavement de l'industrie québécoise du minerai de fer (construction de la route entre Manic V et Fermont) et 50 000 dollars pour l'information du public. Le montant total qui s'élève à 13,85 millions de dollars provient à parts égales des gouvernements fédéral et provincial.

Dans le cadre du volet **"infrastructures de développement minéral"**, la Compagnie minière Québec Cartier a reçu un montant de 1,76 millions de dollars pour la mise en place d'infrastructures nécessaires à l'ouverture de carrières dans la zone B du Mont Wright.

Réforme de la Loi sur les mines

Le 9 décembre 1986, le Ministre délégué aux Mines et aux Affaires autochtones a présenté à l'Assemblée nationale un projet de loi modifiant la Loi sur les mines qui date de 1966.

Les modifications qui sont proposées à la Loi sur les mines par ce projet de loi ont comme **objectifs principaux** de clarifier et de simplifier l'administration de la loi, d'adapter ses dispositions aux nouvelles tendances et aux nouvelles technologies dans le domaine de la prospection et de la production minière et d'assurer sa concordance avec certaines lois québécoises récentes. Elles visent aussi à accroître, pour tous les intervenants, la connaissance de la ressource minérale et à accélérer le retour au domaine public des terrains faisant l'objet de travaux d'exploration insuffisants. La nouvelle loi devrait être adoptée au cours de l'année 1987.

La recherche et le développement

Pour faire face aux compétiteurs internationaux, les producteurs miniers du Québec doivent s'intéresser à l'utilisation de toutes les techniques

nouvelles susceptibles de contribuer à la réduction de leurs coûts de production et à l'augmentation de la qualité de leurs produits. Le Ministre, par l'intermédiaire de Centre de Recherches minérales (C.R.M.) offre aux industriels miniers un soutien technique et scientifique dans le secteur de la recherche minérale.

Le C.R.M. est actif dans les domaines suivants: l'analyse minérale, le traitement des minerais et la métallurgie extractive, la technologie minière, la recherche analytique et l'informatique appliquée à l'exploitation minière. Les fonds engagés par le C.R.M. pendant l'exercice financier 1986-1987 ont été de 7,4 millions de dollars.